

Doctorante : Nom : BEN ACHOUR

Prénom : OLFA

1^{ère} inscription en 2009-2010 à l'université de Toulouse Le Mirail / Framespa

Directeurs de thèse (en cotutelle) : C. ZYTNIKI (Toulouse Le Mirail)

H. KAZDAGHLI (Tunisie)

Sujet de Thèse : L'émigration des juifs de Tunisie de 1948 à 1967

Présentation de mon projet de thèse :

L'émigration des juifs de Tunisie de 1948 à 1967

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les juifs de Tunisie, déstabilisés par ce que leurs coreligionnaires dans le monde avaient dû subir de la politique fasciste et par l'horreur des camps d'extermination nazis ; affectés par le débarquement allemand en Tunisie, ont continué à nourrir un sentiment d'insécurité aigu et de grandes incertitudes quant à leur avenir en Tunisie.

Ils se sentaient également visés par la consolidation des nationalismes dans le monde arabe, autour de la lutte des peuples contre la colonisation, eux qui, étaient protégés par La France à laquelle ils devaient un certain nombre d'acquis depuis l'établissement de son protectorat en Tunisie. Aussi, le sentiment d'insécurité des minorités juives de l'ensemble du monde arabe dont la position devenait particulièrement vulnérable avec l'exacerbation de la question arabo-juive en Palestine, avait dû aussi probablement les gagner.

A ce stade de l'histoire s'est posée la question du lien entre les juifs en tant que minorité et une nation tunisienne en voie de construction. Cette question était intimement liée à un problème d'identification chez les juifs voire de quête d'identité car ils étaient confrontés à la nécessité d'un choix :

Le premier aurait été de s'assimiler à cette prise de conscience nationaliste, et donc d'opter pour la terre de leurs ancêtres, la Tunisie, et combattre l'élément colonisateur, la France, aux côtés de la population musulmane.

Le second aurait été de revendiquer l'appartenance à la France, pays des Lumières et des droits de l'Homme grâce auquel ils se sentaient protégés des aléas politiques d'un gouvernement beylical basé sur les principes d'une religion musulmane auxquels ils ne se sont jamais sentis appartenir.

Il restait comme troisième solution, enfin, de s'orienter à travers le sionisme, vers la terre d'Israël, leur terre la plus lointaine.

Cette difficulté de choix se cristallisait dans les déchirements internes à la communauté juive, résultat de la confrontation aiguë des idéologies communiste, socialiste, sioniste (toutes tendances confondues), assimilationniste et nationaliste,

et posait la problématique déjà exprimée par F. Allouche dès 1929 au nom des juifs tunisiens : « sommes-nous des Tunisiens ? »¹

Tout au long de la période coloniale, l'oscillation de la politique française à leur égard, malgré leurs efforts de francisation, ne les a pas aidés à se positionner. Ballotés entre leur appartenance séculaire à la Tunisie, leur volonté de se soustraire au système juridique et politique beylical par l'intermédiaire de la présence française en Tunisie, et le renouveau du sionisme entériné par la naissance de l'Etat d'Israël, leur quête identitaire atteint son paroxysme durant les dernières années du protectorat.

Plus qu'un événement d'ordre messianique ou politique, la proclamation le 14 mai 1948 de la création de l'État d'Israël, a pu constituer - pour une frange importante de la population juive - une réponse concrète à cet état de questionnement existentiel manifeste au lendemain de la guerre.

La propagande sioniste a porté ses fruits notamment au sein des populations de l'arrière-pays et pourtant, dès 1949, de nombreux juifs de Tunisie, installés depuis peu en Israël, ont formulé des demandes de rapatriement en Tunisie. Ces derniers ont mis en garde leurs familles, qui projetaient de les rejoindre, contre la propagande des sionistes, leur demandant de ne pas quitter la Tunisie.

En effet, ces émigrés étaient confrontés à un certain nombre de difficultés tel que le climat (semi-tropical), l'attitude hostile des juifs ashkénazes à leur égard, les difficultés d'intégration à l'économie moderne et mécanisée de l'Etat d'Israël ainsi que les difficultés d'ordre linguistique (la langue parlée est un hébreu complètement différent de l'hébreu religieux). D'autres obstacles rencontrés par ces émigrés, au cours de leur périple et de leurs conditions d'accueil, sont à prendre en compte et nous les aborderons et analyserons au cours de notre travail. Il n'en demeure pas moins que, malgré ces échos de déception, le militantisme sioniste s'est parallèlement poursuivi dans la Régence, avec la mise en place de nouveaux réseaux d'émigration en Israël.

Au cœur de cette mouvance, la perspective de l'indépendance de la Tunisie, suscitant de manière prématurée chez bon nombre de juifs tunisiens une certaine nostalgie des privilèges accordés sous le protectorat français, leur faisait aussi craindre la perte des garanties que procurait leur statut de "protégés". Ils n'avaient, en effet, aucune certitude de pouvoir accéder pleinement à la citoyenneté tunisienne sous le nouveau gouvernement.

La relance du mouvement migratoire dès 1954, l'année des négociations franco-tunisiennes pour l'autonomie interne de la Tunisie, rend nécessaire l'examen des mesures adoptées pour l'intégration de la minorité juive tunisienne à la nouvelle nation. Dans ce contexte, les juifs doutaient en la fiabilité d'un discours nationaliste qui, d'une part, cultivait les principes de citoyenneté et de laïcité et prônait l'égalité entre tous les Tunisiens sans distinction de confession, et qui, d'autre part, définissait la Tunisie comme étant un pays arabo-musulman. D'un autre côté, la

¹ F. Allouche cité par M. L. Snoussi, *Les activités sionistes dans la Tunisie de l'entre-deux guerres (1920-1939)*, Mémoire de Certificat d'Aptitude à la Recherche en histoire, Université de Tunis, p. 139.

communauté juive elle-même était déchirée par des idéologies différentes et ses aspirations ne constituaient nullement un ensemble uni et homogène.

Cette situation ambiguë exacerbe en retour le sentiment d'insécurité et de méfiance vis-à-vis du nouveau pouvoir politique et impose l'idée du départ (déjà bien enclenché après la fin du débarquement allemand en Tunisie).

En 1956, environ 15 000 personnes seraient parties sur 25 000, le reste de la population juive s'expatriant dès l'indépendance de la Tunisie et notamment jusqu'en 1960².

Certaines mesures gouvernementales jettent la confusion, exacerbant l'insécurité juridique ressentie par la communauté juive : la promulgation du Code du statut personnel, en août 1956, entraîne la suppression du tribunal rabbinique de Tunis (le tribunal musulman ayant également été supprimé); et le Conseil de la communauté Israélite est remplacé par une nouvelle structure. Au sein de la communauté, on ne sait pas si ces nouvelles dispositions ont été édictées uniquement par souci d'appliquer le droit commun à tous ou si elles sont l'occasion pour le gouvernement de contrôler ses actions³.

Ce trouble persiste malgré la nomination de magistrats tunisiens de confession juive dans les juridictions de droit commun⁴. Il s'amplifie lorsque l'article 1 de la Constitution de 1958 définit la Tunisie comme "un État libre, indépendant, souverain, sa religion est l'islam, sa langue est l'arabe et son régime la République". De même, l'article 37 précise que "le président de la République est le chef de l'État, sa religion est l'islam". Le paradoxe qui s'instaure entre le souci d'appliquer le droit commun et l'énoncé de la Constitution tend à renforcer la désapprobation de ces mesures par la communauté juive. Il révèle surtout une réalité déjà appréhendée et exprimée au milieu des années vingt par l'élite intellectuelle juive : "Que feront-ils donc les juifs tunisiens dans votre nouvel État ? Puisque pour vous, nationalité et religion ne sont qu'un ? (...) Que seront-ils les juifs dans votre organisation ? Allez-vous leur imposer d'être jugés selon votre loi religieuse"⁵.

Est-ce à dire que les nationalistes musulmans n'ont pas pris en considération cette ancienne crainte ? Ou bien l'idée de faire participer les juifs à la direction du pays était-elle trop prématurée pour une action nationaliste longtemps étouffée par le protectorat et impatiente de prendre en main son avenir ? Est-ce plutôt "le passé de la communauté dans sa complexité et son ambiguïté, sa déculturation et son acculturation"⁶, ainsi que le rôle du conflit israélo-arabe dans la réaffirmation d'une

² P. Simon et C. Tapia, *Le Belleville des juifs tunisiens*, éditions Autrement, collec. Monde/ Français d'ailleurs, peuples d'ici, H.S n° 104, Paris, 1998, p. 37.

³ C. Zytnicki, note que « dans le remplacement en particulier de l'ancien Conseil de la communauté israélite de Tunis par une commission provisoire choisie par l'Administration, on voit la volonté du gouvernement de contrôler la communauté juive ». C. Zytnicki, « Les juifs et la Tunisie : le temps de la séparation : 1945-1967 » *Archives juives* n° 32/1, 1^{er} semestre 1999, Paris, p.84.

⁴ Voir P. Sebag, *Histoire des juifs de Tunisie des origines à nos jours*, collection Histoire et perspectives méditerranéennes, Paris, 1991, p. 292 ;

⁵ G. Smaja cité par A. Allagui, « Les juifs face à la naturalisation dans le Tunis colonial » in *Histoire communautaire, histoire plurielle, la communauté juive de Tunisie*, colloque du 25, 26 et 27 février 1998, faculté de la Manouba, éditions du centre de publication universitaire, Tunis, 1999, p. 207.

⁶ B. Slama, « La déchirure » in *La Tunisie au miroir de sa communauté juive, Confluences Méditerranée* n°10, L'Harmattan, Paris, 1994, pp. 129-133.

identité arabo-musulmane et juive, qui constituait alors des éléments défavorables à la participation des juifs tunisiens dans la construction d'une nouvelle Tunisie ?

Toujours est-il que les premières transformations juridiques opérées par le gouvernement républicain ne semblaient pas correspondre aux attentes de cette minorité. S'y était adjoint, en outre, une discrimination inhérente au favoritisme qui se dessinait au bénéfice de la population musulmane : P. Sebag note que "toutes les fois qu'il s'agissait de pourvoir à un poste de direction, seules les candidatures musulmanes étaient prises en compte"⁷. Cet état de fait suffisait alors à discréditer l'idée selon laquelle le gouvernement indépendant considèrerait les juifs comme des nationaux à part entière. Cette discrimination reste à étudier dans le droit et dans les faits. Elle pourrait s'être étendue au secteur commercial, pour les autorisations administratives concernant les licences d'importation et l'octroi de crédits bancaires, de manière plus importante qu'il n'y paraît de prime abord.

À ce stade de l'histoire, l'idée d'un avenir commun entre juifs et musulmans ne pouvait plus se dessiner sereinement. Une fraction de la communauté juive, à la recherche d'un compromis politique, adhéra à l'idéologie communiste et socialiste dont les principes de non-discrimination et de lutte contre l'impérialisme lui permettaient de cristalliser sa propre idée du nationalisme. Néanmoins le programme nationaliste était bien l'expression politique d'un mouvement exclusivement musulman.

B. Slama évoque la désillusion ressentie chez de nombreux juifs dès l'indépendance de la Tunisie : "Les années qui ont suivi l'indépendance ont été pour moi une période d'enthousiasme, de projets, de travail, d'espérances mais aussi de difficultés et de déceptions. Je rêvais, comme beaucoup d'autres, d'une vie nouvelle où nous participerions à la construction d'un pays indépendant et démocratique. Non plus seulement lutter contre mais agir pour. C'était une utopie de plus : une fois encore, celle d'avoir une place d'acteur"⁸. Indéniablement, cette désillusion ne touchait pas de la même manière toutes les fractions de la population juive, déjà divisées entre militants du Parti communiste tunisien ou du Néo-Destour de Bourguiba, et défenseurs de la présence française. L'effondrement de l'image d'une Tunisie juste envers tous ses nationaux touchait plus particulièrement ceux qui ont lutté pour l'indépendance et qui ont connu aux côtés des musulmans des sanctions et des peines d'emprisonnement⁹.

Les tensions politiques aiguës dans un Maghreb en cours de décolonisation et dans le monde arabe en général, firent craindre à la population juive le retour à un passé très proche où le statut de « dhimmi » était encore en vigueur. La décolonisation accéléra les vagues migratoires vers la France et vers Israël. Le départ précipité des Français de Tunisie, notamment après la crise de Bizerte en 1961, donna une impulsion supplémentaire.

⁷ P. Sebag, *op.cit.* p. 296

⁸ B. Slama, *op.cit.*

⁹ Voir à ce sujet H. Kazdaghli, « L'engagement des juifs dans l'anticolonialisme » in *Histoire communautaire, histoire plurielle : la communauté juive de Tunisie*, *op.cit.* pp. 217-237.

À la fois complices et victimes de l'histoire ou de leur propre histoire, en quittant la Tunisie, les juifs "mettaient fin à deux mille ans d'histoire et renouaient avec la malédiction du juif errant qu'ils s'étaient efforcé de conjurer"¹⁰.

Dans ce contexte, il s'agit pour nous de comprendre la dynamique de ce processus d'émigration, ses tenants et ses aboutissants, qui ont amputé - et de manière irrémédiable - cette communauté à son environnement séculaire, et de tenter de répondre aux questions suivantes :

Comment s'est orientée cette bipolarité des départs vers Israël et la France ? A quel rythme cet exode s'est-il déroulé ? Les motivations de départ étaient-elles les mêmes pour les « Grana » et les « Touansa » et pour chaque groupe social en général ? Quelles étaient les conditions de vie des émigrants durant leur périple et jusqu'à dans leur pays d'accueil ? Quels étaient les maillons directeurs des réseaux d'émigration et quels sont les moyens mis en œuvre par la communauté juive pour réaliser et faciliter ces départs ? Dans quel cadre légal ou clandestin cette émigration s'est-elle déroulée ? Comment cet exode était-il perçu par les autorités tunisiennes et françaises ? Comment s'était-il répercuté sur le plan économique et social en Tunisie ? Quel devait être le devenir des juifs - très peu nombreux - qui avaient choisi de demeurer en Tunisie ?

Le cheminement de notre travail autour de ces questions peut être axé sur deux tranches de l'histoire :

- La tranche 1948-1954 pendant laquelle la communauté juive se projette déjà vers un « ailleurs » bien que demeurant encore hésitante voire tiraillée entre l'appel de ses « racines » et la nécessité de rompre avec cet enracinement ; une projection marquée par les nouvelles réalités sociopolitiques et économiques matérialisées par la déclaration de l'autonomie interne de la Tunisie en 1954.
- La tranche 1954-1967, qu'on peut qualifier de phase finale, est celle où le flux migratoire des juifs de Tunisie a connu, dans le contexte de l'autonomie interne puis de l'indépendance, une relance sans précédent avec des pics en 1961 (crise de Bizerte), en 1964 (année de la promulgation de la loi sur la récupération des terres étrangères), et en 1967 (tensions et manifestations contre les juifs de Tunisie à la suite de la guerre de Six jours).

Notre travail sur l'émigration des juifs de Tunisie se basera tout d'abord sur un travail analytique et de recoupement des différentes sources ayant un lien direct ou indirect avec le sujet, qu'elles soient archivistiques ou orales¹¹. Ensuite, on adoptera la démarche qui consiste à donner la parole à un certain nombre de personnes, juives et non juives, ayant un vécu et un regard susceptible d'enrichir le champ de nos investigations. En effet, l'apport des acteurs s'impose à nous dans la mesure où une bonne partie des sources relatives aux années 1950 est encore inaccessible, réservées par les services archivistiques français et tunisiens ou non communiquées par les familles qui les détiennent. Par exemple, une quantité non négligeable des archives des anciennes œuvres juives de Tunisie est encore en la possession des descendants des anciens dirigeants. Indéniablement, ce type d'approche nécessite

¹⁰ P. Simon et C. Tapia, *op.cit.* p. 41.

¹¹ Notre perspective de travail s'inscrit dans la continuité de nos recherches déjà entamées dans le cadre de notre mémoire de maîtrise *La condition des juifs tunisiens de 1881 à 1914* et de notre mémoire de DEA *La condition des juifs tunisiens de 1914 à 1956*.

une grande vigilance en raison de la subjectivité de la mémoire des acteurs et un travail d'interaction constante entre les différentes sources orales et écrites. Nonobstant cette difficulté, les témoignages oraux sont à considérer dans leur originalité car étant vivants ils permettent d'appréhender la vie quotidienne de l'époque, le vécu des individus et de leur temps. A l'heure actuelle, des témoins concernés directement par certains aspects de notre sujet sont encore en vie et pourrait représenter un apport précieux au déchiffrement des différentes sources écrites. Dans cette perspective, il s'agit d'abord de « retrouvailles », de « remémoration » : de rendre visible ce qui avait été oublié ou perdu »¹².

Aussi, grâce à un travail qui pourrait être réalisé avec des associations communautaires juives implantées en France et en Israël, un parcours original pourrait être tracé entre les trois rives de la Méditerranée. Une recherche sur les trois terrains pourrait servir de jonction entre ceux qui sont partis et le nombre restreint de ceux qui sont restés. Ces connexions enrichiraient non seulement le savoir sur le judaïsme tunisien en terre d'islam, mais aussi reconstitueraient une part non négligeable de la mosaïque qui caractérise l'histoire tunisienne.

L'étude des sources archivistiques se fera essentiellement au sein des institutions suivantesⁱⁱ:

- Les *Archives nationales du gouvernement tunisien* dont les séries A, D, E et « Histoire du mouvement national » se sont avérées d'une grande richesse pour notre travail. A noter que la série « Histoire du mouvement national » ne concerne pas seulement le mouvement nationaliste et la politique coloniale de la France en Tunisie, mais aussi la presse juive et les affaires judéo-arabes, l'état d'esprit de la population à différentes périodes, la propagande sioniste en Tunisie et l'impact des congrès juifs mondiaux sur les juifs de Tunisie.
- Les *Archives du Ministère des affaires étrangères* (Quai d'Orsay et fonds de la Résidence à Nantes) et les *Archives nationales d'Outre-mer* (Aix-en-Provence).
- Le fonds du *Service historique de l'Armée de terre* à Vincennes (France) dont les documents ne représentent pas seulement un intérêt technique ou stratégique, mais renseigne sur l'évolution politique de la Tunisie et l'état d'esprit des populations.
- L'*Alliance israélite universelle* à Paris dont la bibliothèque et les sources archivistiques sont également d'un intérêt non négligeable pour la période qui nous concerne.
- Le *Centre de documentation nationale* (Tunis) qui regroupe périodiques et journaux français, tunisiens, hébraïques et judéo-arabes de l'époque.
- L'*Institut supérieur d'histoire du mouvement national* (Tunis), qui, spécialisé dans l'histoire de la Tunisie contemporaine, contient une unité d'études et de recherches archivistiques qui détient plus de 3000 bobines de microfilms des archives du protectorat et une unité d'histoire orale qui est parvenue à collecter un nombre non négligeable de témoignages oraux relatifs à l'histoire tunisienne (cet institut a, par ailleurs, effectué un travail colossal pour le tri et la réalisation

¹² M. Perrot cité par L. Valensi, « Une histoire des juifs tunisiens est-elle nécessaire ? » in *Histoire communautaire, histoire plurielle : la communauté juive de Tunisie*, *op.cit.* p. 61.

du micro-filmage des archives françaises : il s'agit des archives nationales d'Outre-mer (Aix-en-Provence), du Quai d'Orsay (Paris) et de la Résidence (Nantes).

- La *Bibliothèque nationale*, l'*Institut des belles lettres arabes (IBLA)* et l'*Institut de recherches sur le Maghreb contemporain (IRMC)* - en Tunisie – renferment un fond important d'ouvrages, de revues et de sources imprimées relatifs au Maghreb contemporain.

- Une autre institution serait digne d'intérêt pour l'étude de certains aspects de l'histoire des juifs de Tunisie : il s'agit du *Consistoire central israélite de Paris*.

En Italie, les centres de documentation sur l'histoire contemporaine de la Tunisie sont connus pour être particulièrement riches : on peut citer à titre d'exemple : le *Ministeri Esteri* (bibliothèque et archives), l'archivio centrale delle estato, l'*IPALMO (Istituto per la relazione tra l'Italia e i paesi dell'Africa, America Latina et Mondio oriente)* et la *bibliotheca nazionale centrale Vittorio Emanuele II*.

L'étude des archives italiennes relatives à la Tunisie « peut être d'un grand intérêt pour une approche de nouvelle fraîcheur et donc de nouvel intérêt pour ces périodes qui ont souvent été dominées par des documentations de provenance française avec très peu d'éléments relatifs à de multiples informations en dehors des visions et des sensibilités de la France et des Français de Tunisie. Et même les Tunisiens libres ont été pendant une très longue période dominés presque sans s'en rendre compte par ces concepts et par ces filtres qui ne sont pas toujours à rejeter ou à renverser, mais certes, doivent être vus avec des analyses plus stimulantes et surtout par le truchement d'autres informations et d'autres sources documentaires générales et particulières ».

Dans ce même sens d'idées, il ne serait qu'intéressant de se référer à d'autres archives de pays étrangers tel que la Grande Bretagne où les archives anglaises sont réputées pour être d'une richesse exceptionnelle : il s'agit du *British Foreign office archives* et du *British museum* (pour les collections de journaux et de périodiques).

En Israël, les sources écrites relatives aux juifs de Tunisie se trouvent essentiellement à l'*Institut Ben Zvi* (Jérusalem) et aux *Archives sionistes de Jérusalem*. Des documents inédits et d'anciennes collections de revues et de livres qui étaient essentiellement voués à l'éparpillement voire à la disparition, ont été rassemblés inventoriés puis conservés à l'Institut Ben Zvi, renfermant un fonds inestimable sur l'histoire des juifs du Maghreb et d'Orient.

Les *Archives sionistes de Jérusalem* seraient, quant à elles, riches en informations sur les relations entre sionisme tunisien, israélien et français, sur ses différentes tendances (sionistes religieux, travaillistes, révisionnistes, généraux), sur ses rapports avec les groupements sociopolitiques du pays ainsi qu'avec le gouvernement beylical et du protectorat.

Par ailleurs, il va de soi que, outre les sources archivistiques accessibles au sein de ces institutions, il existe un nombre non négligeable de sources bibliographiques utiles à notre travail et dont nous avons fait un inventaire exhaustif dans notre mémoire de DEA¹³.

¹³ La présentation ainsi que l'inventaire sélectif de ces archives sont inclus dans notre mémoire de DEA *La condition des juifs tunisiens de 1914 à 1956*.

Retrouver les juifs de Tunisie hors des limites nationales tunisiennes, interroger leur mémoire sur les circonstances de leur départ et de leurs périples ; tenter de suivre les prémices de leur parcours en France et en Israël, sera de notre point de vue, l'un des volets les plus passionnants de notre sujet.

Si l'histoire des juifs de Tunisie est intrinsèque à l'histoire même de la Tunisie, l'histoire de la Tunisie ne peut être extrinsèque à celle de ses communautés qui sont partie intégrante d'elle dans son cheminement social, économique et politique. Comme l'a si bien exprimé L. Valensi, les différents travaux sur cette communauté vont contribuer à rassembler les fragments d'une mosaïque tunisienne dont les juifs, parmi d'autres communautés (maltaise, sicilienne, grecque, noire, française, etc.), s'intriquent à cette mosaïque et contribuent à son harmonie.

La réflexion sur l'émigration des juifs de Tunisie au lendemain de la seconde guerre mondiale et notamment dès 1948, s'inscrit dans cette tentative de rendre lisible une part de cette mosaïque ou plus justement, sa part manquante.
